

Responsabilité Financière des Gestionnaires Publics

LETTRE D'INFORMATION ¹ N° 2023-01

Responsables de la publication :

François-Hervé MAHIEU
Psdt : La Caution Solidaire

Didier ROUVEAU
Psdt : AFDAC

Au sommaire :

- ***Edito***
- ***L'étude du décret n° 2022-16054 du 22 décembre 2022***
- ***Informations sur l'offre d'accompagnement***
- ***Actualités et perspectives***

Edito

113 adhérents, c'est le nombre de collègues qui à ce jour ont déjà rejoint l'offre d'accompagnement proposée par la Caution solidaire et l'AFDAC dans le cadre de la réforme du régime de responsabilité financière des gestionnaires publics. Et nous continuons de recevoir des demandes d'adhésion quotidiennement. Cette marque de confiance nous oblige et justifie pleinement l'existence d'un support de communication - simple et agile - entre les adhérents et nos associations afin de pouvoir échanger très vite sur la couverture de notre accompagnement, les éléments d'actualité qui s'y rattachent et ses évolutions éventuelles. Vous serez donc de ce fait les destinataires exclusifs de ce support. La lettre d'information de la Caution solidaire et de l'AFDAC, c'est parti !

L'étude du décret n° 2022-1605 du 22 décembre 2022

Nous avons réalisé l'étude du décret pris en application de l'ordonnance du 23/03/2022, que vous trouverez en pièce jointe.

N'hésitez pas au besoin à partager votre propre analyse avec nous, c'est collectivement et dans la complémentarité que nous développerons encore davantage notre offre d'accompagnement !

Informations sur l'offre d'accompagnement

Nous finalisons actuellement les conditions de nos partenariats avec notre assurance MMA (information juridique) et notre avocat, spécialisé dans le domaine des procédures financières publiques (conseil et accompagnement dans les litiges et les procédures engagées) ; vous recevrez prochainement une lettre d'information détaillée sur le contenu et les modalités de recours à ces prestations.

¹ Adressée exclusivement aux souscripteurs de l'offre RFGP de La Caution Solidaire et de l'AFDAC

Actualités et perspectives

- Nous sommes déjà à ce jour **113 adhérents** dont 22,1 % d'adhésions de collègues « ordonnateurs ». Signe que Directeurs et DCF ont bien compris que cette réforme les concerne et qu'elle mérite à tout le moins de se sécuriser au regard de la jurisprudence à venir le la 7^{ème} chambre de la Cour des Comptes.
- Nous organisons **ce vendredi 10 février une présentation en visio de la réforme de la responsabilité et de son actualité** ; c'est en distanciel, sur deux séances au choix, l'une de 10h à 12h30 et l'autre de 14h30 à 17h. Vous pouvez encore vous inscrire ou transmettre l'information aux collègues qui souhaitent en savoir plus (inscription par mail à afdacformation@gmail.com) et rejoindre ainsi les **102 inscrits** à ce jour.
- Au catalogue 2023 de l'AFDAC : une formation d'une journée (sur deux dates au choix, 4 mai et 6 octobre 2023) sur le nouveau régime de responsabilité et son actualité, co-animée par un Directeur et un DCF.
- Sur la réglementation, sont attendus :
 - Le résultat de la négociation avec les partenaires sociaux sur les conditions du maintien de l'indemnité de responsabilité des DCF et FDP ; elle devrait, comme pour les comptables publics, devenir une indemnité de maniement de fonds (dernière séance de négociation le 14/02/2023),
 - Un arrêté précisant les modalités de mise en œuvre de la procédure de signalement,
 - La liste des dossiers de mise en débet en cours au 31/12/2022 ; c'est elle qui, à défaut d'inscription sur la liste, permettra la mise en œuvre du quitus automatique prévue par le décret du 22/12/2022 et le reversement des fonds de réserve aux adhérents par les sociétés de cautionnement,
 - Des précisions sur une éventuelle modification des conditions d'installation des DCF suite à la suppression de la RPP,
 - Les modalités de couverture des préjudices dans les organismes de Sécurité Sociale avec ou sans mise en cause,
 - L'échéance de passage au nouveau régime de responsabilité pour les territoires d'outre mer qui relèvent encore, par exception, du régime de la RPP.

à Paris le 07/02/2023



MMA ASSUR & VOUS
6 rue des claveries
49124 SAINT BARTHELEMY D'ANJOU

Partenaire de l'offre d'accompagnement des dirigeants des organismes de protection sociale